



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 12 février 2022

**Direction régionale des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris**  
Pôle Gestion publique État  
Service local du Domaine de Paris  
16, rue Notre Dame des Victoires  
75081 Paris Cedex 02  
Mél. : drfip75.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Service local du Domaine de Paris

à

Ville de Paris

Affaire suivie par : Jean-Francois HENRY  
jean-francois.henry3@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 01 44 50 49 61  
Réf. DS : 6758058  
Réf. OSE : 2021-75120-84221

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

**Désignation du bien : Terrain à bâtir**

**Adresse du bien : 20 rue Gasnier Guy, PARIS 20<sup>ÈME</sup>**

**Valeur vénale : 184 000 €**

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

### 1 – SERVICE CONSULTANT

Ville de Paris

Affaire suivie par : Thomas LOUISET

### 2 – DATE

Date de consultation : 26/01/2022

Date de réception : 26/01/2022

Date de visite : sans

Date du dossier en état : 26/01/2022

### 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain à bâtir par la Ville de Paris au profit de la Coopérative Foncière Francilienne dans le cadre de la création d'une opération de bail réel solidaire.

### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Terrain à bâtir destiné à la création de 383 m<sup>2</sup> de SdP comprenant 5 logements, une toiture terrasse, une buanderie, un préau et un jardin collectif.

Les logements seront vendus dans le cadre d'un BRS par Coopimmo qui passera un BRS opérateur avec la coopérative.

### 5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriété de la Ville de Paris.

Bien libre de toute occupation.

## **6 – URBANISME – RÉSEAUX**

Zone urbaine générale au PLU applicable au 27 août 2016.

## **7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR**

La valeur est déterminée par comparaison.

Après études des documents transmis relatifs à l'opération envisagée, la valeur de cession de 184 000 € envisagée entre les parties n'appelle pas d'observation.

## **8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

Le présent avis est valable 1 an.

## **9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris  
et par délégation,  
la Responsable du pôle évaluations par intérim,



Jean-François HENRY  
Inspecteur Divisionnaire Hors Classe des Finances Publiques